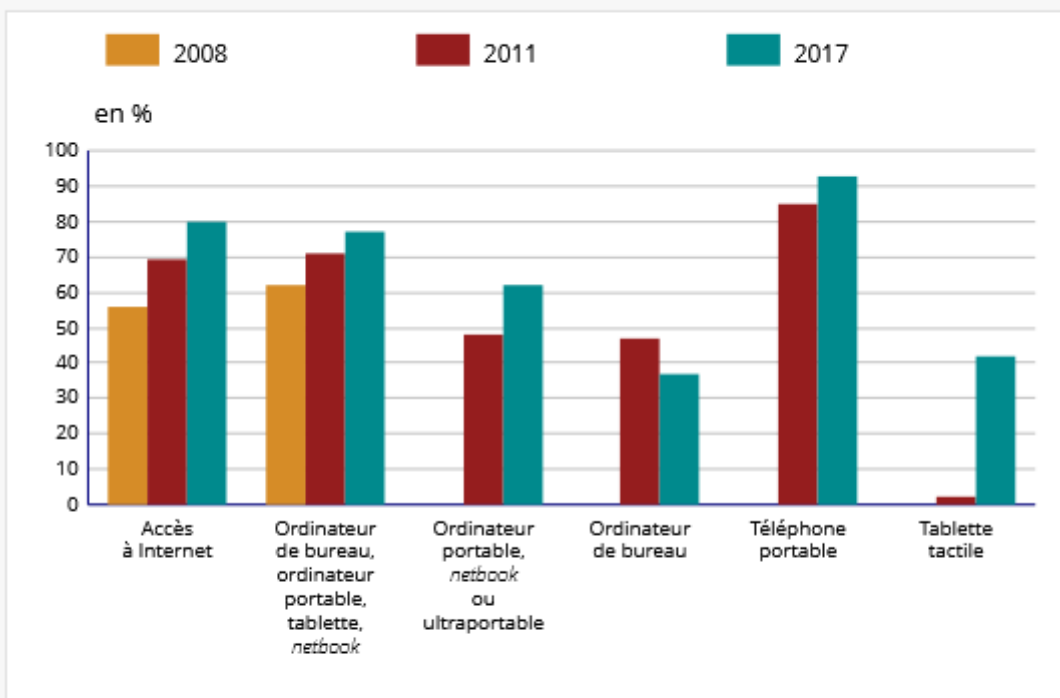


# Mohammad :

Figure 1 - Taux d'équipement des ménages en biens électroniques de 2008 à 2017



Note : les données sur l'accès à Internet et l'ordinateur fixe, ordinateur portable, tablette, netbook proviennent de l'enquête TIC-ménages, les autres de l'enquête Budget de famille.

Champ : France hors Mayotte, ménages ordinaires.

Source : Insee, enquêtes TIC-ménages de 2008 à 2017 et enquêtes Budget de famille en 2011 et 2017.



Les **infox**, **fausses nouvelles**, **fausses informations**, **informations fallacieuses**, **canards**, en [anglais](#) : **fake news** ([\[feɪk nuːz\]](#)), sont des

nouvelles mensongères diffusées dans le but de manipuler ou de tromper le public

## Histoire

Les fausses informations et autres mensonges ont toujours existé.

### XIX<sup>e</sup> siècle

L'un des plus célèbres cas anciens d'auteur de fausses nouvelles est le Français

[Léo Taxil](#) (1854-1907), qui fit fortune à la fin du [XIX<sup>e</sup> siècle](#) dans la presse à gros

tirage en inventant toutes sortes de terribles secrets cachés aux bons citoyens par diverses organisations maléfiques : ses cibles furent, tour à tour (et suivant son intérêt personnel, changeant)

Selon Jayson Harsin, le terme *fake news* aurait été utilisé pour la première fois en 1999, lors de l'[émission de télévision satirique américaine \*The Daily Show\*](#), présentée à ce moment-là par [Jon Stewart](#)

Manifestation aux [États-Unis](#) en 2017 contre la prolifération des infox.



### **Année 2020**

Dans les années 2020, les désinformations trompeuses de masse sont toujours présentes, notamment en déformant la proportions des graphiques dans certaines représentations de sondages ou changements dans les coûts de certains aspects de la vie. Les changements d'échelle dans les graphiques sont souvent utilisés pour déformer la réalité.

Ces fausses informations sont parfois propagées simplement pour le plaisir, mais plus souvent, elles sont propagées pour un motif plus profond, qui peut notamment être de nature politique, économique, idéologique ou religieuse.

# Les fake news continuent à mobiliser sur Twitter, mais pas sur Facebook

Les chercheurs se sont focalisés sur les publications de 570 sites différents identifiés comme diffuseurs de fausses informations, sur Facebook ainsi que sur Twitter. Ils ont ensuite enregistré le nombre d'interactions avec ces médias : les « likes », les partages, commentaires et retweets.

Jusque fin 2016, les chiffres ne cessent d'augmenter sur les deux sites. Ils continuent à croître ensuite sur Twitter, tandis qu'ils baissent « nettement » sur Facebook.

Pour Facebook, la question des fausses informations s'est particulièrement posée en 2016. Lors de la campagne présidentielle américaine, des « fake news » ont été propagées, plusieurs étant de fausses rumeurs sur la dernière candidate face à Donald Trump, Hillary Clinton. Cette dernière avait par exemple été reliée à tort à un réseau pédophile d'envergure.

source : Publié le 18 septembre 2018 à 14h24 par numerama

## 2. Donald Trump, des mensonges en prime time et des soupçons d'ingérence russe

Des fausses informations ont massivement circulé pendant la campagne présidentielle américaine de 2016, venant majoritairement du camp des républicains. Certaines ont particulièrement marqué les esprits par leur caractère à la fois grossier et massif : c'est par exemple le cas du canular affirmant que le pape soutiendrait Donald Trump, repris au premier degré par des partisans du milliardaire et partagé des centaines de milliers de fois.

Un grand nombre de rumeurs et intox malveillantes ont également entaché l'image de la candidate démocrate Hillary Clinton, en particulier sur ses supposés problèmes de santé voire sa prétendue « démence ».

Au-delà des fausses informations, de nombreux comptes russes ou prorusses ont été actifs sur les réseaux sociaux pendant la campagne. Twitter en a dénombré 1,4 million et Facebook 80 000, ainsi que 3 000 publicités vues par 11,4 millions de personnes, pour

source : Publié le 16 février 2018 à 17h07 - Mis à jour le 07 mars 2018 à 15h47 par Le Monde

## Pour 9 % des Français en 2018, la Terre était plate

Avec ses comptes sur les réseaux sociaux, chaque jeune possède son propre média, mais sans forme de professionnalisation. Leur recul est moins grand et c'est bien normal. Or les proportions de la propagation des fake news peuvent devenir alarmantes. Pour preuve, [ce sondage Ifop, publié en janvier 2018, qui avançait que 9 % des Français affirmaient que la Terre était plate](#). Pire : aux Etats-Unis, ils seraient douze millions à adhérer à cette théorie.

A force de lire de fausses informations, [des théories qui laissent croire à un complot ou à une conspiration](#), l'isolement et la paranoïa peuvent se manifester et deviennent un danger pour la santé mentale et physique. *« Quand des remises en cause sont faites sur des sujets comme le vaccin, qui n'a d'intérêt que s'il est utilisé par tous, les fake news peuvent aller jusqu'à fragiliser la société. Tout un pays peut être manipulé »*, précise la directrice d'e-Enfance.

Depuis cinq ans environ, des experts (universitaires, journalistes, représentants du numérique...) prennent la parole pour contrer les fake news, et c'est primordial. Pour Justine Atlan, *« il faut apprendre à nommer le phénomène, à démythifier Internet, expliquer qui sont les personnes derrière ces complots et quelles sont leurs motivations. Tous ces éléments permettront de réajuster l'idée de ce qu'est une information, et rendra les jeunes plus critiques »*.

## Source :

source : Publié le 18 septembre 2018 à 14h24 par numerama

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238583?sommaire=4238635#graphique-figure2>

[fr.wikipedia.org](http://fr.wikipedia.org)

[lesechos.fr](http://lesechos.fr)

[telerama.fr](http://telerama.fr)

[InitiAdroit](#), By tania

source : Publié le 16 février 2018 à 17h07 - Mis à jour le 07 mars 2018 à 15h47 par

[Le Monde](#)

# DYLAN :

Les fakes news sont dans tout les domaine, recemment beaucoup de fausse rumeur sur le Covid



**La peine encourue pour promulgation de fausse information :**

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi\\_contre\\_la\\_manipulation\\_de\\_l%27information#:~:text=La%20loi%20du%2029%20juillet,fausses%20nouvelles%2C%20de%20pi%C3%A8ces%20fabriqu%C3%A9es%2C](https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_contre_la_manipulation_de_l%27information#:~:text=La%20loi%20du%2029%20juillet,fausses%20nouvelles%2C%20de%20pi%C3%A8ces%20fabriqu%C3%A9es%2C)

**VIDEO. 'Fake news' : que font les modérateurs, ces nettoyeurs du Web ?**

**Source :**

loi de 2018 : [about:reader?url=https%3A%2F%2Ffr.wikipedia.org%2Fwiki%2FInfox](https://fr.wikipedia.org/wiki/Infox)

[fr.wikipedia.org](https://fr.wikipedia.org)

**source : Publié le 18 septembre 2018 à 14h24 par numerama**

**source : Publié le 16 février 2018 à 17h07 - Mis à jour le 07 mars 2018 à 15h47 par Le Monde**

**COMMENT LUTTER CONTRE LES**

**FAKES NEWS ?:**

**initiaidroit.com**

**about:reader?url=https%3A%2F%2Finitiaidroit.com%2Fcomment-lutter-contre-les-fakes-news%2F**

# THEO :

## C'est quoi une fakes news ?

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Infox>

### Infox

🌐 60 langues ▾

 Cet article possède un paronyme, voir *Fausse nouvelles*.

Les **infox**, **fausses nouvelles**, **fausses informations**, **informations fallacieuses**, **canards**, en anglais : **fake news** ([fɛk nuːz]<sup>2</sup>), sont des nouvelles mensongères<sup>n 1</sup> diffusées dans le but de manipuler ou de tromper le public.

Les articles contenant de fausses nouvelles emploient souvent des titres **accrocheurs** ou des informations entièrement fabriquées en vue d'augmenter le nombre de lecteurs et de partages en ligne. Elles peuvent émaner de **blogueurs** ou de **réseaux sociaux**, de **médias**, de **personnalités politiques**<sup>3</sup> ou d'un **gouvernement**.

Les diverses façons de les combattre posent la question de donner la responsabilité à l'État de dire « le vrai du faux »<sup>4</sup>. Quand les rédacteurs ne sont pas identifiables, les procédures pour **diffamation** ou **calomnie** sont difficiles<sup>5, 6, 7, 8</sup>. La **vérification des faits** par des professionnels respectant une **mission** et des **règles de journalisme d'investigation**<sup>9</sup> ambitionne de réduire la quantité des **mensonges** diffusés, au moment où les réseaux sociaux sont accusés d'ouvrir une nouvelle ère de l'information, parfois baptisée « **ère post-vérité** ».

Les infox revendiquées par des instances officielles, comme les autorités ukrainiennes en mai 2018 posent la question de la crédibilité de l'information<sup>10, 11</sup> et des médias qui la diffusent.



Manifestation aux États-Unis en 2017 contre la prolifération des infox<sup>1</sup>.

## Comment se propagent-elles?

<https://www.lesechos.fr/2018/03/pourquoi-les-fake-news-se-propagent-bien-plus-vite-986267>

### **Pas le fait des bots**

Les spécialistes observent également que, malgré ce qu'on pourrait croire, les fake news ne sont pas davantage propagées par des robots (ou bots, c'est-à-dire des logiciels qui réalisent des tâches automatiquement sur Internet).

**Alors qu'on a beaucoup pointé du doigt la technologie**, les robots diffusent, en fait, les vraies et fausses informations, au même rythme. La vitesse de propagation des fake news est le fait de tout un chacun. Pour lutter contre la désinformation, les politiques favorisant les labels, par exemple, sont donc plus adaptées.

L'une des explications à la propagation des fausses nouvelles pourrait être leur caractère de nouveauté. « *Les personnes semblent plus enclines à partager des informations nouvelles* », soulignent les auteurs, dans la mesure où celles-ci permettent d'actualiser notre compréhension du monde.

(1) Soroush Vosoughi, Deb Roy, Sinan Aral, « The Spread of True and False News Online ».

## Pourquoi les fakes news sont dangereuse de nos jours :

<https://initiadroit.com/pourquoi-les-fake-news-sont-elles-dangereuses/>

# Pourquoi les fake news sont-elles dangereuses ?

---



Les fake news représentent un réel danger car elles visent les manipulations en tout genre (politiques, que sanitaires, économiques, sociales, etc.)

En faisant passer le « faux » pour du « vrai », les fake news sèment le trouble dans l'esprit du public et peuvent exciter certaines personnes, des mouvements de foule etc.

Les fake news ont donc pour effets d'amuser, de se moquer, de blesser, de choquer, d'entrôler, d'influencer ou même de tuer.

En matière politique, une fake news concernant une personnalité politique, une fois relayée en masse sur internet peut facilement ternir l'image de ce dernier. Sur le plan social, dans le cadre d'un climat social tendu, les partages sur les réseaux sociaux de fake news peuvent engendrer des polémiques pouvant aller jusqu'au recours à des cas de violences.

Les fake news représentent un réel danger car elles visent les manipulations en tout genre (politiques, que sanitaires, économiques, sociales, etc.)

En faisant passer le « faux » pour du « vrai », les fake news sèment le trouble dans l'esprit du public et peuvent exciter certaines personnes, des mouvements de foule etc.

Les fake news ont donc pour effets d'amuser, de se moquer, de blesser, de choquer, d'entrôler, d'influencer ou même de tuer.

En matière politique, une fake news concernant une personnalité politique, une fois relayée en masse sur internet peut facilement ternir l'image de ce dernier. Sur le plan social, dans le cadre d'un climat social tendu, les partages sur les réseaux sociaux de fake news peuvent engendrer des polémiques pouvant aller jusqu'au recours à des cas de violences.

[https://rmc.bfmtv.com/actualites/politique/un-rapport-accuse-marine-le-pen-de-detournement-de-fonds-publics-au-parlement-europeen\\_AD-202204170010.html](https://rmc.bfmtv.com/actualites/politique/un-rapport-accuse-marine-le-pen-de-detournement-de-fonds-publics-au-parlement-europeen_AD-202204170010.html)

**Un rapport de l'office européen de lutte antifraude accuse Marine Le Pen et certains de ses proches d'avoir détourné 600.000 euros d'argent public européen lors de leurs mandatures d'eurodéputés. Le rapport a été transmis à la justice française.**

Un coup dur dans la campagne présidentielle de la candidate RN.

**Marine Le Pen** et ses proches sont accusés par l'office européen de lutte antifraude (Olaf) d'avoir détourné environ 600.000 euros d'argent public européen au cours de leurs mandatures d'eurodéputés, selon un nouveau rapport révélé samedi par Mediapart et remis à la justice française. Le parquet de Paris a confirmé avoir reçu le 11 mars ce rapport, qui est actuellement en cours d'analyse.

## **L'AVOCAT DE MARINE LE PEN DÉNONCE UNE INSTRUMENTALISATION**

[https://actu.fr/ile-de-france/paris\\_75056/anti-vaccin-il-sabote-26-antennes-5g-pour-sauver-la-france-des-complots-du-covid-19\\_45106451.html](https://actu.fr/ile-de-france/paris_75056/anti-vaccin-il-sabote-26-antennes-5g-pour-sauver-la-france-des-complots-du-covid-19_45106451.html)

## **Anti-vaccin, il sabote 26 antennes 5G pour "sauver la France" des complots du Covid-19**

Un homme a été jugé, mercredi 22 septembre 2021, pour avoir saboté 26 antennes-relais 5G afin de "sauver la population vaccinée" qui, pour lui, va mourir à Halloween.



Un homme de 32 ans a été jugé à Paris, mercredi 22 septembre 2021, pour avoir saboté 26 antennes-relais 5G en un mois. Des actions liées à des théories complotistes. (@Adobe Stock / Illustration)

<https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/9-des-francais-pensent-que-la-terre-est-plate-7799740266>



## 9% des Français pensent que la Terre est plate

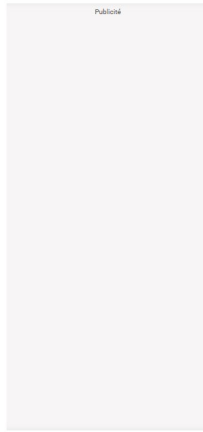
Selon un sondage Ifop, 9% des Français seraient des "Terreplatistes". Aux États-Unis, ils seraient 16% à partager cet avis, avec de forts accents de complotisme.



Amandine Bégot - édité par Ryad Quallmani  
publié le 19/12/2019 à 11:25



RTL vous emmène ce jeudi 19 décembre à la rencontre des "Terreplatistes". Et il ne s'agit pas d'une poignée d'individus un peu fous, car **16% des Américains pensent aujourd'hui que la planète Terre est plate**. Le chiffre atteint même 34%, un tiers des 18-24 ans aux États-Unis.



Flash Actu



nanues

<https://www.francebleu.fr/infos/politique/violences-a-paris-ceux-qui-ont-casse-sont-des-pillards-pas-des-manifestants-pour-xavier-bertrand-1552830493>

## Violences à Paris : "Ceux qui ont cassé sont des pillards, pas des manifestants", pour Xavier Bertrand

Dimanche 17 mars 2019 à 14:48 - Par Winny Claret, France Bleu Nord, France Bleu, France Bleu Picardie

Hauts-de-France



Invité de Questions politiques sur France Inter, ce dimanche, le président des Hauts-de-France s'est dit "révolté" par les scènes de violences à Paris, en marge du 18e samedi de mobilisation des "gilets jaunes".



Xavier Bertrand s'est dit "révolté" par les scènes de violences à Paris en marge de la mobilisation des gilets jaunes, ce samedi © Maxppp - Alexis Sciard

"Révolté, complètement révolté." Xavier Bertrand est revenu, ce dimanche 17 mars 2019, sur le déferlement de violence à Paris lors du 18e samedi de manifestations des "gilets jaunes". Des centaines de casseurs ont pris d'assaut les Champs-Élysées, ils ont pillé et incendié de nombreuses enseignes. Des heurts avec les forces de l'ordre ont éclaté toute la journée, faisant 42 blessés parmi les manifestants, 17 parmi les forces de l'ordre. Au total, 200 personnes ont été interpellées dans la capitale.

<https://www.anthedesign.fr/sociaux/cyber-harcelement/>

# Cyber-harcèlement, un danger né de la toile

Écrit par	Nb de vues	Commentaires	Partage
Léna Essique	1782	0	0

**Le cyber-harcèlement, peu se sent concerné par ce phénomène et pourtant ! Les faits tragiques relatés nous prouvent que personne n'est à l'abri des dangers d'Internet.**

LECTURE ZEN



Mis à jour le 15 février 2022

## Le suicide de Marion Fraise

Marion Fraise, 13 ans, est morte par pendaison à son domicile, le 13 février 2013. Victime de harcèlement scolaire et de **cyber-harcèlement**. Son histoire, tristement célèbre, a fait le tour de la France. En effet, nombreux connaissent cette histoire via les médias. Mais également avec le livre « **Marion, 13 ans pour toujours** », écrit par Nora Fraise, sa maman.



*C'est une forme de harcèlement à diffusion rapide et à grande échelle. Insultes, moqueries, rumeurs sont répercutées à l'ensemble du réseau, elles sont incessantes puisque elles ont lieu nuit et jour, ne laissent aucun répit à la victime. Il suffit d'un simple clic pour humilier quelqu'un de façon rapide, groupée (1000 fois plus de spectateurs que les couloirs de l'école) et indirecte (sans s'adresser à la victime). Source: Marion la main tendue*



## Cyberbully, téléfilm né du cyber-harcèlement

# Kevin :

## LES DÉCODEURS

VENONS-EN AUX FAITS



### LOIS

LOI n<sup>o</sup> 2018-1202 du 22 décembre 2018  
relative à la lutte contre la manipulation de l'information (1)

#### DISPOSITIONS MODIFIANT LA LOI DU 30 SEPTEMBRE 1986 RELATIVE À LA LIBERTÉ DE COMMUNICATION

##### Article 5

Le I de l'article 33-1 de la loi n<sup>o</sup> 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

« Le Conseil supérieur de l'audiovisuel peut rejeter la demande tendant à la conclusion d'une convention si la diffusion du service de radio ou de télévision comporte un risque grave d'atteinte à la dignité de la personne humaine, à la liberté et à la propriété d'autrui, au caractère pluraliste de l'expression des courants de pensée et d'opinion, à la protection de l'enfance et de l'adolescence, à la sauvegarde de l'ordre public, aux besoins de la défense nationale ou aux intérêts fondamentaux de la Nation, dont le fonctionnement régulier de ses institutions. Il en est de même lorsque la diffusion dudit service, eu égard à sa nature même, constituerait une violation des lois en vigueur.

« Lorsque la conclusion de la convention est sollicitée par une personne morale contrôlée, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, par un Etat étranger ou placée sous l'influence de cet Etat, le conseil peut, pour apprécier la demande, tenir compte des contenus que le demandeur, ses filiales, la personne morale qui le contrôle ou les filiales de celle-ci éditent sur d'autres services de communication au public par voie électronique. »

##### Article 8

L'article 42-6 de la loi n<sup>o</sup> 86-1067 du 30 septembre 1986 précitée est ainsi rétabli :

« Art. 42-6. – Le Conseil supérieur de l'audiovisuel peut, après mise en demeure, prononcer la sanction de résiliation unilatérale de la convention conclue en application du I de l'article 33-1 de la présente loi avec une personne morale contrôlée, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, par un Etat étranger ou placée sous l'influence de cet Etat si le service ayant fait l'objet de ladite convention porte atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation, dont le fonctionnement régulier de ses institutions, notamment par la diffusion de fausses informations. Pour apprécier cette atteinte, le conseil peut tenir compte des contenus que la société avec laquelle il a conclu la convention, ses filiales, la personne morale qui la contrôle ou les filiales de celle-ci éditent sur d'autres services de communication au public par voie électronique, sans toutefois pouvoir fonder sa décision sur ces seuls éléments. »

##### Article 9

Au premier alinéa et à la deuxième phrase du premier alinéa du 6<sup>o</sup> de l'article 42-7 de loi n<sup>o</sup> 86-1067 du 30 septembre 1986 précitée, après la référence : « 42-4, », est insérée la référence : « 42-6, ».

##### Article 10

I. – L'article 42-10 de la loi n<sup>o</sup> 86-1067 du 30 septembre 1986 précitée est ainsi modifié :

1<sup>o</sup> A la seconde phrase du premier alinéa, après le mot : « satellitaire », sont insérés les mots : « ou un distributeur de services » ;

2<sup>o</sup> Après le même premier alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« La demande peut avoir pour objet de faire cesser la diffusion ou la distribution, par un opérateur de réseaux satellitaires ou un distributeur de services, d'un service de communication audiovisuelle relevant de la compétence de la France et contrôlé, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, par un Etat étranger ou placé sous l'influence de cet Etat si ce service porte atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation, dont le fonctionnement régulier de ses institutions, notamment par la diffusion de fausses informations. Pour apprécier cette atteinte, le juge peut, le cas échéant, tenir compte des contenus que l'éditeur du service, ses filiales, la personne morale qui le contrôle ou les filiales de celle-ci éditent sur d'autres services de communication au public par voie électronique. »

II. – L'article L. 553-1 du code de justice administrative est ainsi modifié : 1<sup>o</sup>

Au premier alinéa, les mots : « ci-après reproduit : » sont supprimés ;

2<sup>o</sup> Les trois derniers alinéas sont supprimés.

#### TITRE IV

### DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

#### Article 16

L'article L. 312-15 du code de l'éducation est ainsi modifié :

1<sup>o</sup> La première phrase du premier alinéa est complétée par les mots : « , y compris dans leur usage de l'internet et des services de communication au public en ligne » ;

2<sup>o</sup> A la seconde phrase de l'avant-dernier alinéa, après le mot : « moyens », sont insérés les mots : « de vérifier la fiabilité d'une information, ».

#### Article 17

L'article L. 332-5 du code de l'éducation est complété par les mots : « qui comprend une formation à l'analyse critique de l'information disponible ».

#### Article 18

L'avant-dernier alinéa de l'article L. 721-2 du code de l'éducation est ainsi modifié :

1<sup>o</sup> A la première phrase, après le mot : « culture », sont insérés les mots : « , à ceux de l'éducation aux médias et à l'information » ;

2<sup>o</sup> A la deuxième phrase, après le mot : « discriminations », sont insérés les mots : « , à la manipulation de l'information ».

#### Article 19

Le 3<sup>o</sup> de l'article 28 de la loi n<sup>o</sup> 86-1067 du 30 septembre 1986 précitée est ainsi rétabli :

« 3<sup>o</sup> Les mesures propres à contribuer à l'éducation aux médias et à l'information ; ».

#### COMMENT LUTTER CONTRE LES

FAKES NEWS ? - *Initiadrroit*, By *tania* 9-12 minutes



## **Qui peut lancer des fake news ?**

– Des utilisateurs des réseaux sociaux

N'importe qui sur les réseaux sociaux peut être l'auteur de fake news. Le nombre important d'utilisateurs fait qu'il est très facile de lancer une fake news.

-Des médias traditionnels

Malgré qu'ils ne soient pas forcément à l'origine des fake news, les médias traditionnels en relayent souvent à leur insu. L'obligation de respecter les règles déontologiques les conduit à vérifier les informations avant toute diffusion.

– L'incendie la cathédrale Notre-Dame de Paris serait d'origine criminelle

– Les réseaux de téléphonie 5G propagent le covid 19

## **Quelles mesures contre les fake news ?**

En France, les fake news sont considérées comme de fausses informations impliquant « toute allégation ou imputation d'un fait inexacte ou trompeuse ». L'État a opté pour l'adoption d'une loi visant à lutter contre la désinformation notamment par la loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information. Cette loi contient :

-des mesures renforçant les obligations des réseaux sociaux, notamment en matière de transparence et de coopération pour la lutte contre les fausses informations ;

-des dispositions relatives à l'éducation aux médias et à l'information ;

-des mesures visant à renforcer les pouvoirs du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel à l'encontre des médias audiovisuels contrôlés par des États étrangers ;

-une nouvelle procédure de référé permettant à toute personne intéressée de demander au juge de faire cesser la diffusion d'une fausse information.

## **La loi suffit-elle à stopper le phénomène des fake news ?**

La loi seule ne peut bloquer la propagation des fake news. La solution durable et soutenable à la lutte contre les fake news passe par l'éducation des jeunes et des moins jeunes à un usage responsable des médias de masse et des réseaux sociaux. Les parents et l'école doivent apprendre à décrypter les messages, textes, posts et autres images « douteuses ». Pour cela, il faut apprendre à repérer les fake news et surtout à s'intéresser à l'information de qualité plutôt que l'information visant le sensationnel.

## **Comment repérer les fake news ?**

-Vérifier la source de l'information

La source de l'information est très importante pour établir sa fiabilité. Les sources des fake news ne sont ni vérifiées ni crédibles.

Désormais la stratégie des auteurs de fake news est de mêler fausses et vraies informations pour semer le doute dans l'opinion

publique. Dans le cas où l'information provient d'un site internet, il faut bien vérifier l'URL car certaines fake news proviennent de sites ressemblant à ceux des médias fiables. Parfois, la seule différence est un trait d'union, une double lettre ou une terminaison, par exemple (.net) au lieu de (.fr) ou (.com.)

-Vérifier l'auteur de l'information

Le nom de l'auteur de l'information se trouve très souvent en fin de publication de l'article de journal ou du post sur les réseaux sociaux. Pour se rendre compte de la fiabilité de l'auteur de l'information, il faut se poser les questions suivantes :

- Depuis combien de temps le compte existe-t-il ?
- S'agissant de twitter par exemple, l'auteur dispose-t-il du badge de vérification bleu ?
- Combien d'amis/abonnés a-t-il ? Quel est le type de
- contenu ?

S'il s'agit d'un compte créé récemment, d'un nombre restreint d'amis/abonnés, il pourrait s'agir de fake news.

-Vérifier la date de l'information

La date des informations est donc un indicateur important pour repérer les fakes news. Les auteurs de fake news ressortent assez souvent des anciennes informations pour en faire des actualités. Il est important de vérifier si d'autres médias couvrent l'affaire ou l'information en question. S'il n'y a pas d'autres sources, il est très probable qu'il s'agisse de fake news.

-Être attentif sur les images qui accompagnent l'information

La méthode la plus courante pour repérer les fake news consiste à analyser scrupuleusement l'image accompagnant l'information. En fait, l'image est soit en décalage avec l'information à laquelle elle se rapporte soit elle dénature totalement le véritable contenu de l'information, cela dans le but de tromper ou de manipuler.

-Avoir l'esprit critique

La meilleure arme pour repérer une fake news est de faire preuve d'esprit critique. Cela suppose de prendre du recul, d'analyser objectivement l'information avant de partager.

### **Comment stopper une fake news ?**

-Ne pas partager tout type d'information

Ce qui nourrit les fake news, c'est bien évidemment le partage sur les

réseaux sociaux. Pour éviter la propagation d'une fake news, il ne faut surtout pas partager. De manière générale, en matière de fake news, certaines expressions reviennent assez fréquemment telles

que « Les médias n'en parlent pas mais... » « Faites tourner » ou toute autre formule de type « diffusez à tous vos contacts ». Il s'agit généralement d'informations diffusées sur Facebook, par mail, ou par SMS et qui n'ont d'autre but que de tromper mais surtout de créer un effet sensationnel.

-Démentir si cela vous concerne

Si une fake news vous concerne, il est important de rapidement démentir avant qu'elle ne devienne virale. Le démenti ne suffira pas à faire taire la rumeur, mais ne pas démentir, c'est accepter l'atteinte à votre réputation. Si la rumeur est grave et porte atteinte à votre atteinte, vous pouvez porter plainte.

-Dénoncer si cela est nécessaire

Il est possible de dénoncer une fake news en la signalant aux opérateurs de réseaux sociaux. Cela concerne les contenus faux, erronés ou indésirables. Facebook par exemple travaille avec des partenaires médias pour vérifier la précision de ces informations. S'il s'avère qu'il s'agit de fake news, l'auteur peut voir son compte supprimé.

### **Vérification des faits**



La vérification des faits (*fact-checking*) est une pratique journalistique consistant à vérifier la véracité des propos de personnalités publiques ou politiques. Le but est de crédibiliser le contenu des journaux et des magazines. Il concerne la vérification de phrases prononcées par des personnalités dans d'autres médias mais il ne s'applique jamais à une interview ni à l'ensemble d'un article produit par une rédaction.

# Fact checking : conseil

## Les mails diffusant de fausses informations et canulars :

<http://www.foxbuster.com/>

<http://www.foxkiller.fr/index.htm>

## Le premier réflexe : la recherche par mots-clés.

l'intérêt des opérateurs booléens avec Google :

ET (implicite) / SAUF (-) / Chaîne de caractère (« ») / OU ( OR )

<http://mysocialselling.com/22-operateurs-booleens-google-pour-affiner-vos-recherches/>

## La recherche par l'image

<https://www.google.fr/imghp> : Google image

<https://www.tineye.com/> : Tineye

exemple : <http://www.foxkiller.fr/images/foax/cassandra-huet.jpg>

## Les Tendances de recherches

<https://trends.google.fr/trends/> : les mots clés et les tendances de recherche par période et par pays.

## Les tendances dans la littérature

<https://books.google.com/ngrams> : Google books

## Les publications scientifiques

<https://scholar.google.fr/> : Google scholar

## Les sites de vérifications de l'information

<http://www.liberation.fr/desintox,99721> => site de vérification de l'info avec des articles choisis

<https://liberation.checknews.fr/> => Poser une question au journaliste de libération

<http://www.lemonde.fr/verification/> => le decodex

[http://www.lemonde.fr/le-blog-du-decodex/article/2017/12/19/fausses-informations-les-donnees-du-decodex-en-2017\\_5231605\\_5095029.html](http://www.lemonde.fr/le-blog-du-decodex/article/2017/12/19/fausses-informations-les-donnees-du-decodex-en-2017_5231605_5095029.html) => recensement de fausses informations

Pour aller plus loin, [une bibliographie en pdf](#)

L'enquête auprès des élèves sur leurs habitudes pour s'informer : [télécharger le pdf](#)

Les résultats des travaux de groupe du lundi et jeudi après-midi : [télécharger le pdf](#)

Quelle place pour les écrans dans la vie des jeunes enfants ? : [télécharger le pdf](#)

---